

Référendum contre la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent.

Publié dans la Feuille fédérale le 10 octobre 2017.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argents (LJA) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton :		N° postal :	Commune politique :		
N°	Nom / Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules!)	Date de naissance exacte (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Expiration du délai référendaire: 18.1.2018

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____ Signature manuscrite: _____

Date: _____ Fonction officielle: _____

Sceau:

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée **jusqu'au 19.12.2017** au plus tard au comité référendaire **Referendum gegen Netzsperrn durch das Geldspielgesetz, Marktgasse 3, 5620 Bremgarten AG**. Il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

Dons pour Digitale Gesellschaft sur le compte PC 61-177451-1. Formulaires de signatures sur digiges.ch/referendum-fr



5 raisons contre le blocage d'internet via la loi sur les jeux d'argent

Domageable

En utilisant la même technique que les cyber-criminels, les fournisseurs d'accès internet devraient rediriger l'accès aux offres de jeux à l'étranger. Cette atteinte au transfert des données est une interférence grave aux infrastructures de communication. Les fournisseurs d'accès internet suisses n'auront plus intérêt à rendre l'internet plus sécurisé, si par ailleurs on les contraint à diffuser de faux sites web. La sécurité des internautes n'est toujours pas protégée.

Inutile

Avec l'aide de serveurs DNS disponibles gratuitement (tels que Google), ou l'utilisation de VPN (Virtual Private Network), on peut facilement contourner les verrous de réseau. Un changement minimal de configuration suffit; Pour ce faire, il n'est nul besoin de connaissance informatique spéciale. La publication légale des procédures de blocage, telle que justement prévue dans la loi sur les jeux d'argent, devrait également contribuer involontairement à la diffusion de ces offres.

Dangereux

Les verrous de réseaux ne peuvent pas être précisément ciblés, ils bloquent automatiquement d'autres services qui fonctionnent depuis la même adresse. Des incidents dus à des « surblocages » similaires sont déjà survenus en Suisse : par exemple en mars 2016, Swisscom a bloqué simultanément tous les sites du créateur de pages web Jimdo et une partie des sites de la société d'hébergement HostGator par inadvertance. Pour Jimdo seulement, plus de 14 millions de pages web ont été ainsi bloquées.

Inefficace

la redirection vers une page d'information, telle que prévue dans la loi, n'est technologiquement pas possible avec les connexions cryptées – telles que celles qu'utilisent justement les casinos en ligne.

Précédents

Déjà aujourd'hui, des représentants d'autres acteurs, comme par exemple l'industrie musicale ou cinématographique, revendiquent la mise en place de blocages internet. Il est donc à craindre que de telles mesures de verrouillage ne s'étendent à d'autres secteurs économiques soumis à une forte concurrence étrangère, ou même à une censure de réseaux liés à des contenus politiques.

Nous disons: NON au blocage d'Internet - Non à la loi sur les jeux d'argent!

*Veillez plier la feuille en deux (ne pas couper !) et ici cacheter avec du ruban adhésif pour l'envoi. Merci de votre soutien !
Timbre-SMS: Envoyer un SMS avec le texte TIMBRE au N° 414 et entrer le code reçu dans le champs d'affranchissement du formulaire*



Referendum gegen Netzsperrn
durch das Geldspielgesetz
Marktgasse 3
5620 Bremgarten AG

